

## Sanofi et GSK concluent un accord avec le gouvernement britannique pour fournir jusqu'à 60 millions de doses du vaccin contre la Covid-19

- \* L'accord repose sur la technologie de protéine recombinante développée par Sanofi et sur un adjuvant à usage pandémique développé par GSK.
- \* Les deux entreprises s'engagent à fournir leur vaccin contre la Covid-19 à un prix abordable et à le mettre à la disposition de tous.
- \* Des discussions actives sont en cours avec la Commission européenne, avec la France et l'Italie dans l'équipe de négociation, et d'autres gouvernements pour garantir l'accès mondial à un vaccin contre la Covid-19

**PARIS et LONDRES – Le 29 juillet 2020** – Sanofi et GSK sont parvenus aujourd'hui à un accord avec le gouvernement britannique visant la fourniture de 60 millions de doses de leur vaccin contre la Covid-19, sous réserve de la signature d'un contrat définitif. Le candidat-vaccin, développé par Sanofi en partenariat avec GSK, repose sur la technologie de protéine recombinante que Sanofi a employée pour produire un vaccin contre la grippe et sur la technologie éprouvée de production d'adjuvants à usage pandémique mise au point par GSK.

*« Notre partenaire GSK et nous-mêmes nous félicitons de coopérer avec le gouvernement britannique, ainsi qu'avec plusieurs autres gouvernements et organisations internationales dans le cadre des efforts que nous engageons pour faire en sorte qu'un vaccin sûr et efficace soit mis à la disposition de tous dans les meilleurs délais possibles. Nous apprécions grandement le soutien que le gouvernement britannique apporte à l'ambition de nos deux entreprises », a déclaré Thomas Triomphe, Vice-Président Exécutif de Sanofi Pasteur.*

*« Nous pensons que ce candidat-vaccin adjuvanté a le potentiel de jouer un rôle significatif dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, tant au Royaume-Uni qu'ailleurs dans le monde. Nous remercions le gouvernement britannique d'avoir confirmé sa commande. Celle-ci conforte les investissements substantiels que nous avons consentis pour accélérer le développement et augmenter notre capacité de production de ce vaccin », a ajouté Roger Connor, Président de GSK Vaccines.*

Sanofi dirige le développement clinique et les procédures d'enregistrement du vaccin et prévoit de débiter une étude de phase I/II en septembre, suivie d'une étude de phase III d'ici à la fin de 2020. Si les données sont positives, son approbation réglementaire pourrait être obtenue dès le premier semestre de 2021. Parallèlement, Sanofi et GSK augmentent leurs capacités de production de l'antigène et de l'adjuvant pour pouvoir assurer la fabrication de jusqu'à un milliard de doses par an.

*« Nos scientifiques et chercheurs sont engagés dans une course pour trouver un vaccin sûr et efficace à une vitesse et à une échelle jamais vues auparavant. Si ces progrès sont vraiment remarquables, il n'en reste pas moins qu'il n'y a aucune garantie. »* a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires, à l'Énergie et à la Stratégie industrielle britannique, Alok Sharma.

*« Cela étant, il est important que nous obtenions un accès rapide à un large éventail de candidats vaccins prometteurs, comme celui de GSK et Sanofi, pour augmenter nos chances de succès afin que nous puissions protéger le public et sauver des vies. »*

*« Grâce à cet accord avec GSK et Sanofi, le groupe de travail sur les vaccins peut ajouter un autre type de vaccin aux trois types déjà sécurisés »* a déclaré Kate Bingham, présidente du groupe de travail sur les vaccins du gouvernement britannique.

*« Cette diversité est importante parce que nous ne savons pas encore lequel, le cas échéant, se révélera générer une réponse sûre et protectrice à la COVID-19. Bien que cet accord soit une très bonne nouvelle, nous ne devons être ni complaisants ni trop optimistes. »*

*« Nous n'obtiendrons peut-être jamais de vaccin et si nous en trouvons un, nous devons être préparés à ce que ce ne soit pas un vaccin qui empêche d'attraper le virus, mais plutôt un vaccin qui réduit les symptômes. »*

## **Sanofi et GSK s'engagent à mettre ce vaccin à la disposition de tous, partout dans le monde**

Des discussions actives sont en cours avec des organisations internationales, le gouvernement des États-Unis et la Commission européenne, avec l'Italie et la France dans l'équipe de négociation pour la fourniture du vaccin. Les deux partenaires prévoient également de mettre une portion significative de leur production totale à la disposition de l'initiative mondiale « Access to COVID - 19 Tools (ACT) Accelerator », une collaboration internationale de chefs de gouvernement et de dirigeants d'organisations internationales de santé, d'entreprises et d'organismes caritatifs pour accélérer le développement, la production et l'accès équitable à des tests de dépistage de la Covid-19, ainsi qu'à des traitements et vaccins contre cette maladie.

## Aux premières lignes de la lutte contre la Covid-19

En plus du développement d'un vaccin à base de protéine recombinante en collaboration avec GSK, Sanofi développe un candidat-vaccin à ARN messager en partenariat avec Translate Bio. De toutes les multiples plateformes innovantes de développement de vaccins actuellement exploitées par le secteur pharmaceutique, celle de l'ARNm est considérée comme l'une des plus prometteuses. Sanofi prévoit de débiter une étude de phase I d'ici à la fin de l'année et, si ses données sont positives, d'obtenir l'approbation de son vaccin au plus tôt au deuxième semestre de 2021. Translate Bio a mis en place les capacités de production d'ARNm nécessaires et Sanofi prévoit d'être en mesure de fournir entre 90 et 360 millions de doses par an.

### À propos de GSK

Acteur majeur de l'industrie pharmaceutique mondiale, tourné vers la recherche scientifique, GSK s'est donné pour mission d'améliorer la qualité de vie pour que chaque être humain soit plus actif, se sente mieux et vive plus longtemps. GSK est l'un des principaux fabricants de vaccins au monde. Pour plus d'informations, se reporter au site [www.gsk.com](http://www.gsk.com)

### À propos de Sanofi

La vocation de Sanofi est d'accompagner celles et ceux confrontés à des difficultés de santé. Entreprise biopharmaceutique mondiale spécialisée dans la santé humaine, nous prévenons les maladies avec nos vaccins et proposons des traitements innovants. Nous accompagnons tant ceux qui sont atteints de maladies rares, que les millions de personnes souffrant d'une maladie chronique.

Sanofi et ses plus de 100 000 collaborateurs dans 100 pays transforment l'innovation scientifique en solutions de santé partout dans le monde.

Sanofi, Empowering Life, donner toute sa force à la vie.

#### Relations Médias Sanofi

Ashleigh Koss

Tél.: +1 908-981-8745

[Ashleigh.Koss@sanofi.com](mailto:Ashleigh.Koss@sanofi.com)

Nicolas Kressmann

Tél.: +1 732 532 5318

[Nicolas.Kressmann@sanofi.com](mailto:Nicolas.Kressmann@sanofi.com)

#### Relations Investisseurs Sanofi

Eva Schaefer-Jansen

Tél.: +33 (0)1 53 77 45 45

[ir@sanofi.com](mailto:ir@sanofi.com)

#### **Déclarations prospectives - Sanofi**

*déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi,*

qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, le fait que les produits candidats s'ils sont approuvés pourraient ne pas rencontrer un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques et de marché, des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, l'impact que le COVID-19 aura sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Tout impact significatif sur ces derniers pourrait négativement impacter Sanofi. La situation évolue rapidement et d'autres conséquences que nous ignorons pourraient apparaître et exacerber les risques précédemment identifiés. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du Document d'enregistrement universel 2019 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2019 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.